

Compte-rendu audience SNUipp-FSU 33 spéciale ASH

mercredi 27/05/2020

Présent·es:

- M. Fabre, DASEN adjoint en charge de l'ASH
- Mme Gabarroche, IEN ASH
- Agnès Dumand, SNUipp-FSU33
- Mathilde Lemaître, SNUipp-FSU33

SEGPA

Suite à plusieurs demandes du SNUipp-FSU restées sans réponses, M. Fabre nous indique que nous pourrions obtenir les statistiques de la CDO (nombre de dossiers reçus/acceptés/refusés) au mois de septembre.

Le SNUipp-FSU souligne que les critères de refus restent opaques pour les enseignant·es comme pour les parents, quand il n'y a pas de justification des refus, et insiste donc sur la nécessité de communiquer sur ces critères, notamment pour permettre aux enseignant·es de mieux constituer leurs dossiers d'orientations.

Plusieurs critères sont cependant à noter :

- nécessité d'avoir mis en place des aides antérieurement à l'orientation en SEGPA (déclinées dans un PPRE)
- refus des élèves avec troubles des apprentissages (« dys »)
- refus des élèves absentéistes, mais situations étudiées au cas par cas.

Le SNUipp-FSU pointe qu'il est parfois difficile sans un diagnostic médical de faire la différence entre un trouble spécifique des apprentissages et une grande difficulté pour apprendre.

Il demande ce qui, à défaut d'une orientation SEGPA, est mis en place pour les élèves absentéistes qui sont de fait bien souvent en difficulté.

M.Fabre répond qu'il existe une procédure de signalement pour les décrocheurs, avec envoi de courriers et rendez-vous à la DSDEN puis contact avec les services sociaux.

Le SNUipp-FSU souligne que cette procédure est souvent inefficace et que les enseignant·es se sentent bien souvent désemparé·es face à ce genre de situations.

EREA

Une unité d'enseignement externalisée (UEE) de l'IEM (Institut d'Éducation Motrice) d'Eysines est créée à la rentrée 2020 au sein de l'EREA. Jusqu'à présent, les élèves étaient scolarisés dans l'unité d'enseignement de l'EREA d'Eysines.

Pour le SNUipp-FSU, ce projet qui fait suite à un audit, a été imposé à marche forcée. Il s'inscrit dans une démarche qui vise à vider les établissements spécialisés de leurs missions d'enseignement.

M.Fabre indique que l'UEE n'a pas vocation à rester implantée dans l'EREA, mais doit à terme s'installer dans une école de secteur.

Le SNUipp-FSU souligne que la mise en place de cette UEE a été faite sans consultation des enseignant·es ni des familles, ce qui a pu faire naître des craintes et un sentiment de dépossession, voire de mépris.

M.Fabre indique qu'il a pris en compte le souhait des familles d'être consultées, mais que la situation était difficile par rapport aux enseignant·es de par certaines positions de « refus de principe ».

Le SNUipp-FSU a rappelé que les enseignant·es sont acteur·rices de leur métier, et qu'ils et elles tendent donc à être considéré·es comme tels lorsqu'un changement est envisagé.

M.Fabre rappelle les problématiques qui ont amené à ces changements au sein de l'EREA, et notamment le fait que celui-ci serait perçu comme annexe de l'IEM, ce qui limiterait leurs objectifs et ambitions. Il indique que ces élèves doivent pouvoir viser le CAP et l'ULIS pro, et non seulement l'ESAT.

Pour l'an prochain :

- 10 enfants seront scolarisés dans l'UEE
- 2 en milieu ordinaire
- 3 à l'ULIS Anatole France de Mérignac

Unités d'enseignement externalisées (UEE)

Le SNUipp-FSU a questionné sur l'implantation des UEE dans le département et les expérimentations d'équipes mobiles d'appui. L'administration n'a pas encore fourni la carte de ces UEE, mais il existe en Gironde 2 équipes mobiles d'appui (à Blaye et dans le Libournais), composées de personnels du médico-social et de quelques enseignant·es, en lien avec la cellule départementale pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), afin de permettre un croisement des compétences. Ces équipes ont pour but d'aider et de conseiller pour l'inclusion des élèves.

Le SNUipp-FSU a dit son inquiétude, malgré l'intérêt que revêt le croisement des compétences, face à la place de plus en plus importante du médico-social dans l'école, et notamment par rapport à la prédominance du médico-social sur le pédagogique.

Le SNUipp-FSU a rappelé que l'inclusion des élèves en milieu ordinaire nécessitait des moyens, de la formation et des conditions qui doivent être garanties pour se passer dans de bonnes conditions.

RASED

Le SNUipp-FSU redit l'importance du rôle des RASED, notamment durant cette période et pour les mois à venir. Il a dénoncé la volonté de certains IEN de demander aux enseignant-es de RASED de prendre en charge des groupes d'élèves non signalés pour faire face à la pénurie de personnel.

M.Fabre et Mme Gabarroche ont rappelé qu'une fiche de poste a été envoyée aux IEN de circonscriptions afin de clarifier le rôle des RASED pendant la période, et notamment comme personnes ressources.

Le SNUipp-FSU souligne que tous les IEN n'ont pas transmis ces informations, notamment aux collègues de l'ordinaire, et qu'il est important que l'institution produise des écrits pour rappeler le cadre et légitimer l'importance du travail des RASED. A ce titre, il demande que les 2 postes de direction des CMPP supprimés soient reversés aux RASED.

Le SNUipp-FSU ajoute que si la co-intervention peut être une modalité de travail intéressante, elle nécessite du temps d'échanges et de co-construction avec les collègues et paraît difficile sans réabonder massivement le dispositif.

Le SNUipp-FSU demande également qu'un temps d'échanges départemental soit prévu afin que les personnels des RASED puissent faire le bilan de la mise en place des Pôles Ressources dans chaque circonscription.

M.Fabre et Mme Gabarroche indiquent qu'ils vont réfléchir à cette proposition et notamment aux modalités de mise en œuvre d'une telle réunion.

Mme Gabarroche indique également que sur la prochaine année scolaire, un temps de formation pour les RASED options E et G est prévu.

Le SNUipp-FSU a également fait part de son inquiétude face aux nombres de postes spécialisés de RASED pourvus par des enseignant-es non spécialisé-es, mais également par ceux susceptibles d'être vacants à cause de l'absence de vivier d'enseignant.es spécialisé.es, de départs en retraite et du très faible nombre de départs en formation. Malgré un constat partagé sur la nécessité de formation des enseignant.es et sur l'importance de ces postes, M. Fabre indique que s'ils ne sont pas pourvus, ils seront gelés pour l'année mais remis au mouvement l'année suivante (postes G ; nominations d'office pour postes E).

Le SNUipp-FSU fait remarquer que cette situation est inacceptable, car ce sont les élèves qui vont manquer de cette aide pendant un an.

CAPPEI

Le SNUipp-FSU a répété son inquiétude sur le faible nombre de départs en formation. L'administration partage ce constat, mais indique qu'une seule candidature a été reçue pour une formation G.

Des hypothèses sont avancées sur ce faible attrait: ces postes sont peu connus des enseignant-es, qui en entendent peu parler en formation initiale notamment.

Le SNUipp-FSU souligne que par exemple, aucune information n'est accessible concernant les RASED sur le blog du service école inclusive, et que les appels à candidature ne sont pas assez relayés ni visibles.

L'administration reconnaît ces défaillances, et s'accorde sur la nécessité de communiquer et valoriser, notamment lors des rendez-vous de carrière. Elle indique également l'élaboration en cours d'un Forum des métiers de l'enseignement spécialisé.

Le SNUipp-FSU ajoute que la formation est également peu plébiscitée car il y a peu de lisibilité sur les contenus, et que ceux-ci ne correspondent pas toujours aux attentes des enseignant-es. L'administration indique que les stagiaires de cette année ont été consultés et qu'une modification de l'offre de formation est en cours.

COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI DE L'ECOLE INCLUSIVE

L'administration se félicite de la création d'un comité départementale de suivi de l'école inclusive (décret du 4 mai 2020) qui va bien baliser la montée en puissance de l'inclusion. Le problème, c'est que la composition de ce comité (DASEN, ARS, élu-es ...) exclut les représentants des personnels sauf à ce que le DASEN les invite. Pourtant, ce comité va analyser les besoins et faire des prescriptions pour la mise en œuvre de moyens pour l'école inclusive. De fait, cela impactera la carte scolaire du département et les ouvertures-fermetures dans les écoles, les ESMS et les dispositifs et structures de l'ASH.